



# Prix de l'éducation citoyenne 2026

publié le 10/10/2025

## Sommaire :

- Présentation
- Objectifs
- Récompenses
- Candidatures
- Calendrier

### ● Présentation

Le Prix de l'éducation citoyenne récompense des élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté, au sein de leur classe ou de leur école, collège ou lycée. Cette année encore, un appel à candidature est lancé par la section départementale de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM) afin de décerner des prix selon deux catégories de participation.



Section départementale de la Charente

### ● Objectifs

La participation à ce prix concourt à la maîtrise des compétences sociales et civiques que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. À ce titre, il a vocation à encourager tous les acteurs de la communauté éducative qui consacrent, chacun à leur niveau, une partie de leur travail quotidien à inculquer les valeurs civiques aux plus jeunes.

La section départementale de l'ANMONM de la Charente se réserve la possibilité de présenter en parallèle le meilleur dossier à la commission nationale du prix.

### ● Récompenses

Les récompenses peuvent être attribuées à titre individuel ou collectif :

- Les prix individuels sont attribués aux élèves des collèges et des lycées qui se sont particulièrement distingués par leur comportement quotidien. Ils récompensent les actions menées au service de la collectivité scolaire : actions de solidarité, d'aide à l'intégration, de dévouement à l'égard d'autres élèves, initiatives diverses au sein de l'établissement, etc.
- Les prix collectifs sont décernés à des groupes d'élèves d'écoles, collèges et lycées ayant réalisé une action remarquable ou originale dans le champ de la citoyenneté : amélioration du cadre de vie, solidarité avec un ou des camarade(s), une animation culturelle, etc.

Les équipes éducatives rédigent leur dossier de candidature pour mettre en valeur une action déjà existante.

Ainsi, il ne s'agit pas de s'engager dans un nouveau projet.

Des documents peuvent être fournis : rapport de motivation, articles de journaux, photographies ou autres.

Chaque école, collège ou lycée doit se limiter à trois candidatures.

## ● Candidatures

Les candidatures sont transmises à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente par les inspecteurs de l'éducation nationale pour les écoles.

 [prix\\_education\\_citoyennete\\_2026\\_formulaire\\_candidature](#) (Word de 72.8 ko)

Pour procéder à la sélection des dossiers, un jury départemental est composé de personnalités qualifiées désignées par l'association départementale des membres de l'Ordre national du Mérite et par le directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Il établit le palmarès départemental, après examen des dossiers transmis.

Le montant et la répartition des prix par catégorie sont décidés par l'association départementale des membres de l'Ordre national du Mérite, après concertation avec le jury.

La distribution des diplômes et des récompenses aura lieu lors de l'assemblée générale qui se tiendra le samedi 2 mai 2026, à Angoulême à l'espace Franquin.

Avant la remise de leur prix, les lauréats seront à l'honneur par la mise en valeur de leur projet. À ce titre, ils prendront soin d'en préparer une présentation interactive en amont.

## ● Calendrier

Le calendrier arrêté précise le déroulement du concours jusqu'à la sélection des projets et la remise des prix :

-\* **16 janvier 2026** : Retour des formulaires d'intention de participation à l'adresse : [ce.confolens@ac-poitiers.fr](mailto:ce.confolens@ac-poitiers.fr)

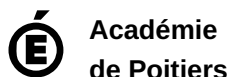
-\* **6 mars 2026** : Retour des dossiers complets de candidature (Cf. pièce jointe accompagnée de tous les documents annexes sur le projet soumis au jury) à l'adresse : [ce.confolens@ac-poitiers.fr](mailto:ce.confolens@ac-poitiers.fr)

-\* **20 mars 2026** : Étude des dossiers et sélection par le jury départemental

-\* **24 mars 2026** : Transmission des résultats aux participants

-\* **Jusqu'au 22 avril 2026** : Préparation par les écoles et établissements lauréats d'une présentation de leur projet (diaporama de 4 diapositives maximum incluant éventuellement des photos, des vidéos et/ou une bande sonore) et transmission à [ce.confolens@ac-poitiers.fr](mailto:ce.confolens@ac-poitiers.fr)

-\* **Samedi 2 mai 2026** : Remise des prix à Angoulême - Espace Franquin



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.